EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS DU MAIRE

Décision Municipale N° DM2026_11_103

OBJET : CESSION D'UN TRACTEUR DANS LE CADRE D'UNE REPRISE POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU TRACTEUR NEUF

Le Maire de la Commune de Marignier,

Vu la délibération n0DEL202603-45 du 21 mars 2026 donnant notamment délégation à monsieur le maire pour l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600 €,

Vu la proposition de reprise du tracteur de la commune (inventaire 2006311012) de la société Bonfils d'un montant de 4500 € dans le cadre de l'achat d'un nouveau tracteur,

DÉCIDE

ARTICLE 1er : D'ACCEPTER la proposition de reprise pour un montant de 4500 €,

ARTICLE 2 : Le Maire et le comptable public assignataire du SGC de Bonneville sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision

« Certifié exécutoire »
Télétransmis en Sous-préfecture
Le 04/11/2026
Mis en ligne le 04/11/2026

Pour le Maire et par délégation,

Virginie DESCHAMPS
Attachée Territoriale

A Marignier, le 03 novembre 2026

Le Maire,
Christophe PERY

MAIRIE DE MARIGNIER (Haute Savoie)

La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois à compter de la date à laquelle elle a acquis un caractère exécutoire, d'un recours gracieux auprès de son auteur ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.